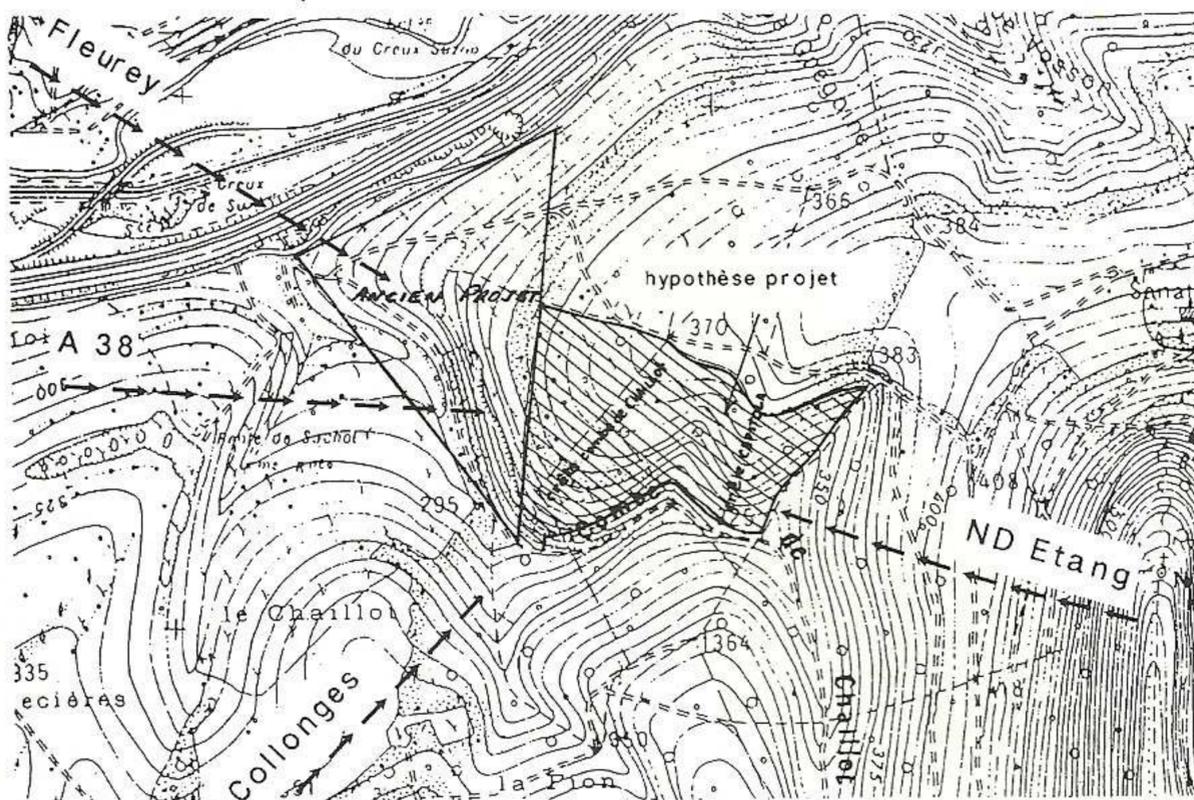


# Carrière du Chaillot : nouveau

Le premier projet de carrière dans la combe de Chaillot présentait d'importants inconvénients quant à son impact sur le paysage ou d'autres facteurs d'environnement (bruit, poussières...). En concertation avec l'entreprise Sables et Gravier, la commune de Fleurey a décidé d'effectuer une révision du POS afin de définir dans le même secteur une zone d'exploitation de carrière présentant beaucoup moins de nuisances notamment paysagères ; ceci, tout en apportant à l'entreprise concessionnaire la possibilité d'exploiter une roche de qualité fournissant des matériaux routiers et, surtout, du concassé pour la fabrication du béton. La carrière se situerait essentiellement dans les calcaires du bathonien de type comblanchien avec au plus haut un recouvrement assez minime de calcaire grenu de moindre valeur.



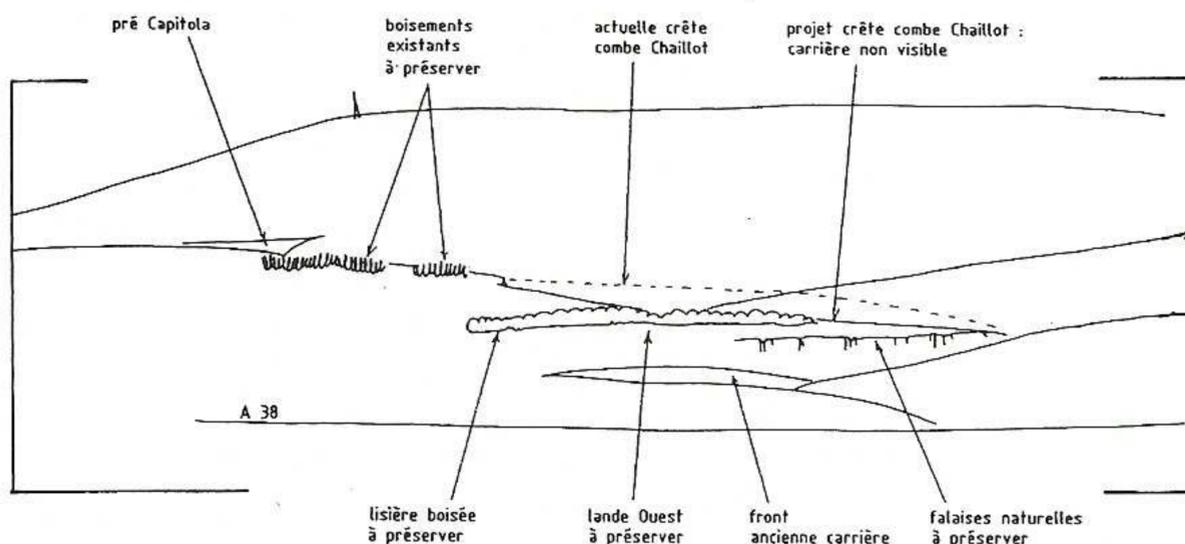
## • Etude paysagère

A la demande de la commune une architecte paysagiste a effectué une étude détaillée de l'impact de la nouvelle installation. Voici quelques unes des observations faites :

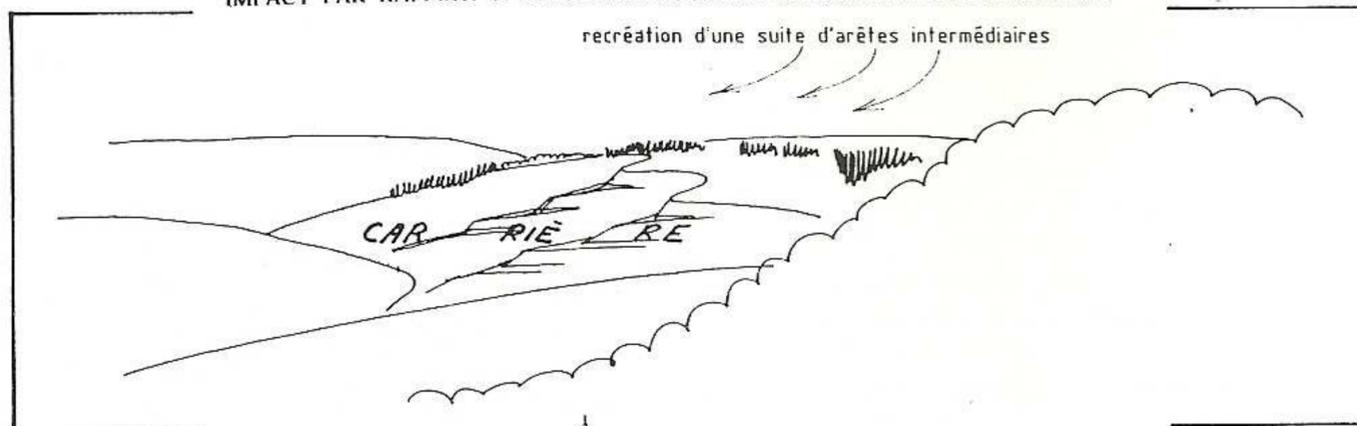
"même si c'est dans ce type de secteur qu'une modification de paysage est plus facilement admise, le projet envisagé est d'une telle ampleur..., que sa prise en compte revient à deux questions :

- soit l'objectif est que le projet reste non dominant dans le paysage, et à ce moment il doit rester contenu dans une seule des crêtes qui marquent le site, ne couvrant qu'une "micro-unité de paysage" à l'échelle des autres (ce qui aura pour effet de ne pas affecter la structure paysagère fondamentale du lieu et de moins gréver l'ensemble de la perception du site).
- soit l'exploitation occupe tout le versant sud du dôme entre crête combe de Chaillot et vallon de Capitola, ce qui peut constituer aussi une unité de paysage, cependant très vaste par rapport à la vision permise à Notre Dame d'Etang... ;

IMPACT PAR RAPPORT A FLEUREY. La carrière n'est pas visible



IMPACT PAR RAPPORT A N. D. DETANG. Solution en cas de besoin de la surface totale



paysagement définitif :  
 - respectant la structure d'éperons, à modeler ensuite précisément ...  
 - et à paysager (planter) en fonction des usages qui seront retenus après remise en état